

**DELIBERATION N° 19/136 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT
DE PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES AU DISPOSITIF INTEGRE
ET COORDONNE D'ACCOMPAGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRE VERS
L'EMPLOI (DICAPE) REALISEES PAR L'ASSOCIATION L'OPERATA**

SEANCE DU 25 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt cinq avril, l'Assemblée de Corse, convoquée le 10 avril 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Mattea CASALTA, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, François BERNARDI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Fabienne GIOVANNINI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Juliette PONZEVERA, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Marie SIMEONI
M. Guy ARMANET à Mme Muriel FAGNI
M. François BENEDETTI à M. Paul LEONETTI
M. Romain COLONNA à Mme Frédérique DENSARI
M. Francis GIUDICI à M. Jean-Louis DELPOUX
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Marie-Anne PIERI
M. Jean-Charles ORSUCCI à Mme Marie-Hélène PADOVANI
M. Antoine POLI à M. François ORLANDI
Mme Laura Maria POLI à M. Michel GIRASCHI
M. Pierre POLI à M. Paul MINICONI
M. Louis POZZO DI BORGIO à Mme Juliette PONZEVERA
Mme Rosa PROSPERI à M. Petr'Antone TOMASI
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Chantal PEDINIELLI
M. Jean-Guy TALAMONI à M. Pierre-José FILIPPUTTI
Mme Julia TIBERI à M. Pascal CARLOTTI

ETAIENT ABSENTES : Mmes

Valérie BOZZI, Anne TOMASI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment les articles L. 4422-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,
- VU** la délibération n° 17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le Plan de lutte contre la précarité,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 adoptant le budget primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Après un vote à l'unanimité,

ARTICLE PREMIER :

FIXE la contribution de la Collectivité de Corse à 29 753 € au titre de la réalisation par l'association l'Operata de prestations complémentaires au Dispositif Intégré et Coordonné d'Accompagnement Pluridisciplinaire vers l'Emploi (DICAPE).

ARTICLE 2 :

PRECISE que les crédits correspondants seront imputés au budget de la Collectivité de Corse (programme 5122 B - fonction 444 - chapitre 934 - compte 65 748).

ARTICLE 3 :

APPROUVE la convention de financement avec l'association l'Operata pour la période du 1^{er} mai 2019 au 31 décembre 2019.

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer la convention de financement à conclure avec l'association l'Operata, ainsi que l'ensemble des actes à intervenir.

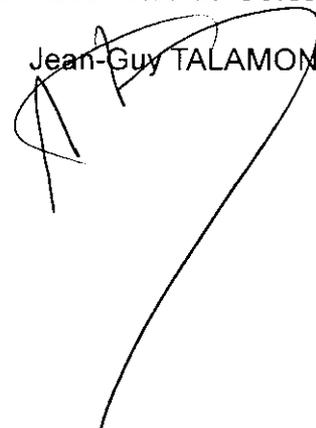
ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 25 avril 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over the printed name 'Jean-Guy TALAMONI'. The signature is fluid and somewhat abstract, with a long, sweeping stroke that extends downwards and to the right.

COLLECTIVITE DE CORSE

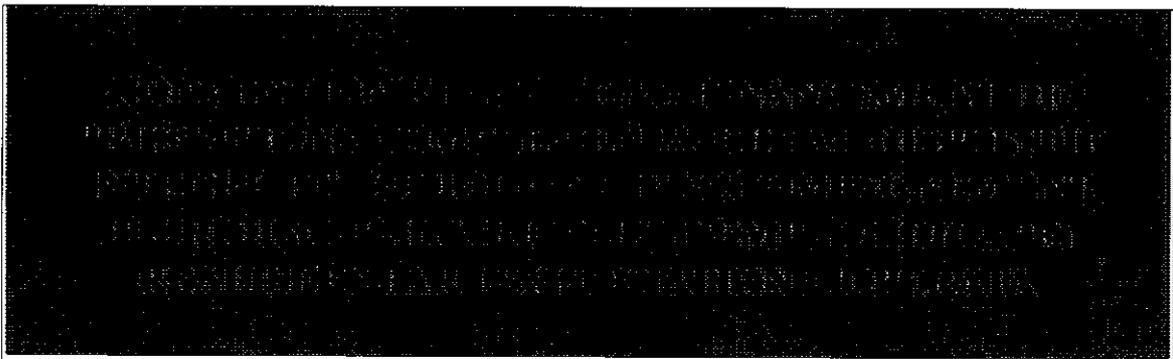


ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019

REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2019

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE



COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de lutte contre la précarité, la Collectivité de Corse participe au développement d'actions soutenant l'insertion professionnelle des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

A travers des projets territorialisés d'insertion sociale et professionnelle, la possibilité est offerte aux structures associatives de développer des actions innovantes et adaptées aux problématiques des bénéficiaires.

En effet, ce public bénéficiaire du RSA rencontre de nombreux freins à l'insertion et des problématiques multiples d'origine sociale et financière, de logement, de mobilité et de formation qui sont bien souvent la cause d'échecs successifs.

Associés à la coordination inter associative de lutte contre l'exclusion (CLE), des représentants du tissu associatif ont réalisé une analyse systémique des difficultés insertionnelles rencontrées par ce public sur le territoire de Bastia. Celle-ci a mis en évidence la nécessité dans l'accompagnement du public bénéficiaire du RSA d'un déclouisonnement, d'une mutualisation, d'une coordination des acteurs et des actions tant sociaux, que professionnels.

Un projet expérimental d'actions participatives mutualisées, le Dispositif Intégré et Coordonné d'Accompagnement Pluridisciplinaire vers l'Emploi (DICAPE), est ainsi porté par ces structures regroupant différentes compétences : l'AFPA, l'association OPRA, l'association ALIS, le Centre Insulaire de Bilan Corse (CIBC) et l'association L'OPERATA.

Ces acteurs du monde associatif proposent une action collaborative innovante qui s'appuie sur une approche globale, renforcée, partenariale et complémentaire.

Les différentes compétences de ces structures (mobilité, logement, alphabétisation, bilan de compétences, formation...) conjointement offertes seront mises à disposition d'un public éloigné de l'emploi et en situation de précarité, inscrivant ainsi l'action dans une volonté de sécuriser, coordonner et privilégier les parcours.

L'expérimentation sera proposée à 12 bénéficiaires du RSA jusqu'à 35 ans sur le territoire de la Ville de Bastia pour une durée maximale d'action de 1050 heures par bénéficiaire, pouvant s'étaler sur huit mois.

Ces personnes présentant de multiples freins à une insertion à une insertion professionnelle seront orientées sur ce dispositif par les services du Pôle Emploi et par le service de l'insertion sociale de la direction insertion logement de la Collectivité de Corse.

Un statut de stagiaire de la Formation Professionnelle dérogatoire au droit commun pourra être proposé aux bénéficiaires.

Deux types d'offre sont ainsi mobilisés sur ce projet :

- l'offre de services interne à l'AFPA (mise à disposition d'un conseiller en insertion professionnelle, et des outils et méthodes destinés à l'élaboration d'un diagnostic personnalisé et à la construction d'un projet professionnel).
- l'offre de prestations portée par les associations l'Operata, le CIBC, ALIS et OPRA.

L'accompagnement sera « renforcé » grâce à des prestations complémentaires portées par l'Operata et le CIBC, permettant l'intervention d'un médecin du travail, d'un ergothérapeute et d'un psychologue du travail et la réalisation de bilans de compétences.

La mise en œuvre de ces prestations complémentaires par ces deux organismes nécessite une participation de la Collectivité de Corse à hauteur de 29 753 €.

Les crédits correspondants ont été inscrits au budget 2019 programme N5122B chapitre 934 compte 65748 (hors AE).

L'évaluation de cette expérimentation apportera des éléments d'analyse en terme de sorties positives du dispositif RSA et d'insertion professionnelle.

En conséquence, il vous est proposé :

- d'approuver l'octroi d'une subvention de fonctionnement à l'association L'OPERATA d'un montant de 29 753 € au titre des prestations complémentaires nécessaires à la réalisation du projet DICAPE, et la convention de financement pour la période du 1^{er} mai 2019 au 31 décembre 2019 annexée au présent rapport.
- de m'autoriser à signer l'ensemble des actes à intervenir.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES AU DISPOSITIF DICAPE

ENTRE

La Collectivité de Corse

Représentée par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse, d'une part,

ET

L'association L'Operata dont le siège social est situé : Résidence San Petru Route Royale 20600 Bastia

Représentée par son président M. Guy Pancrazi

SIRET : 823 621 131

Nature juridique : Association loi 1901

d'autre part,

- Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), titre II, livre IV, IVème partie,
- Vu la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu solidarité active et réformant les politiques d'insertion,
- Vu la délibération n° 17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 approuvant le Plan de lutte contre la précarité,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet le financement de prestations complémentaires dans le cadre d'une action innovante, le Dispositif Intégré et Coordonné d'Accompagnement Pluridisciplinaire vers l'Emploi (DICAPE)

L'action est centrée sur le retour à l'emploi et la levée des freins permettant d'y parvenir. Elle vise à apporter à un public bénéficiaire du RSA, en fragilité sociale et économique, un accompagnement et un suivi afin de favoriser un accès et/ou un retour à l'emploi.

ARTICLE 2 - DEFINITION DU PUBLIC VISE PAR LA CONVENTION

2.1 Identification des actions et contenu

L'expérimentation sera proposée à 12 bénéficiaires du RSA jusqu'à 35 ans sur le territoire de la Ville de Bastia pour une durée d'action de 1 050 h/bénéficiaire.

Un statut de stagiaire de la Formation Professionnelle dérogatoire au droit commun leur sera proposé, permettant ainsi une durée de prise en charge plus adaptée aux caractéristiques des personnes très éloignées de l'emploi.

Cette offre de services plus lisible pour les prescripteurs et les bénéficiaires doit simplifier l'accès des personnes à un accompagnement multimodal coordonné.

L'association L'Operata participe à l'élaboration d'un diagnostic personnalisé et la construction d'un projet professionnel en permettant la réalisation de bilans de compétences, et l'intervention d'un médecin du travail, d'un ergothérapeute, d'une psychologue clinicienne.

2.2 Modalités d'orientation sur le dispositif

Le public bénéficiaire du RSA qui intégrera le dispositif sera orienté soit :

- par les services du pôle emploi,
- par le service insertion sociale de la direction insertion logement de la Collectivité de Corse.

ARTICLE 3 - MODALITES FINANCIERES

3.1 Montant de la subvention

La Collectivité de Corse contribue financièrement pour un montant de 29 753 €.

Conformément à l'article L. 1611-4 du CGCT, la Collectivité de Corse autorise l'association L'OPERATA au reversement, dans la limite de 20 400 € du montant de la présente subvention, au Centre Insulaire de Bilans de compétences (CIBC Corse) pour les prestations complémentaires suivantes :

- Réalisation d'un diagnostic personnalisé
- Construction et validation d'un projet professionnel
- Accompagnement vers l'emploi et/ou la formation

Le financement public n'excède pas les coûts liés à la mise en œuvre du projet, estimés en annexe II.

3.2 Modalités de versement de la subvention

Le règlement s'effectuera de la façon suivante :

- un acompte d'un montant de **14 876,50 €** sera versé à la signature de la convention.
- un deuxième versement d'un montant de **8 925,90 €** interviendra sur production d'un bilan d'activité intermédiaire
- le solde de la participation, soit **5 950,60 €**, sera réglé sur production du bilan financier de la prestation (comptabilité analytique), visé par le comptable et approuvé par l'assemblée compétente, tel que prévu aux statuts de l'association, et du bilan d'activité faisant état des résultats, au regard des objectifs visés à l'article 2.

Le montant du solde pourra être revu à la baisse en cas de cessation anticipée de l'activité.

Dans le cas où le compte de résultat fait apparaître un déficit ou un excédent, l'association L'OPERATA présentera un rapport où seront déclinées :

- En cas d'excédent, la réaffectation du résultat et en fonction des motivations évoquées, la Collectivité de Corse se réserve le droit de diminuer le versement du solde à concurrence de l'excédent réalisé.
- En cas de déficit, la ou les mesures qu'elle entendra mettre en place pour retrouver l'équilibre des comptes.

Le bilan financier et le bilan d'activité devront être adressés à la Collectivité de Corse en deux exemplaires originaux, et dûment signés par les personnes habilitées à cet effet dans les 6 mois suivant la fin de la convention.

Ils devront comporter notamment les éléments suivants :

Pour le bilan financier :

- liste des co-financeurs de la prestation, et montant alloué par chacun d'entre eux,
- liste nominative et temps de travail du personnel affecté à la prestation,
- détail de l'ensemble des charges.
- Justificatifs des prestations réalisées par le CIBC

Pour le bilan d'activité :

- les indicateurs présents en annexe 1

L'association s'engage à fournir à la Collectivité de Corse, sur demande et à tout moment, d'autres éléments nécessaires à l'évaluation de la prestation.

La participation est imputée sur les crédits d'insertion prévus au programme N 5122 B fonction 444 chapitre 934 compte 65748 du budget de la Collectivité de Corse.

Les versements sont effectués au compte ouvert au nom de :

Structure	Association L'OPERATA
Agence bancaire	SOCIETE GENERALE
N° de compte	00037262538
Code établissement	30003
Code guichet	00278
Clé RIB	83

ARTICLE 4 - MODALITES DE REALISATION, SUIVI ET EVALUATION DES ACTIONS

L'association est tenue de souscrire une assurance couvrant les dommages causés du fait des bénéficiaires ou aux bénéficiaires placés sous sa responsabilité au cours des prestations dont il a la charge.

La Collectivité de Corse procède, conjointement avec l'association, à l'évaluation des conditions de réalisation de l'action à laquelle il a apporté son concours sur un plan quantitatif comme qualitatif.

L'évaluation porte en particulier sur la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article 1 et sur l'impact de l'action au regard de l'intérêt général

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS DE DISCRETION

L'association ne communiquera à un tiers aucun document ni renseignement concernant les bénéficiaires du RSA sinon pour l'exécution de la présente convention.

Elle ne recueillera ni ne conservera d'informations nominatives sur le bénéficiaire autres que celles nécessaires à la réalisation de l'action.

ARTICLE 6 - COMMUNICATION

Aucune publication ou communication des bilans relatifs aux missions visées par la présente convention ne peut être effectuée sans l'accord préalable de la Collectivité de Corse.

Le contractant ainsi que toutes personnes impliquées dans la réalisation des actions, sont tenus au secret professionnel pour tout ce qui a trait aux renseignements et documents, qu'ils ont pu recueillir au cours de leurs travaux.

L'association s'engage à faire figurer de manière visible le logo de la Collectivité de Corse dans tous les documents produits dans le cadre de la convention.

ARTICLE 7 - CONTRÔLE DE LA MISSION

La Collectivité de Corse se réserve le droit d'exercer tout contrôle sur pièces et sur place auprès de l'association qu'il estimera utile dans le cadre de la présente convention. A ce titre, les services de la Collectivité de Corse peuvent faire appel en tant que besoin à toute personne ou organisme qualifiés.

L'association s'engage donc à mettre à la disposition de la Collectivité de Corse tout document comptable, financier, administratif et pédagogique, et à faciliter le contrôle de la structure et de l'évolution de la prestation financée.

ARTICLE 8 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour la période du 1^{er} mai 2019 au 31 décembre 2019.

ARTICLE 9 - ANNEXES

Les annexes I et II font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 10 - RÉSILIATION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 11 - LITIGES

En cas de litige résultant de l'interprétation ou de l'application de la présente convention, les parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour parvenir à un règlement amiable dudit litige. En cas d'échec de la conciliation, le différend sera porté devant le Tribunal administratif de Bastia, Situé Villa Montepiano 20407 Bastia Cedex.

Fait à Bastia, le

Le président de l'association L'Operata

(cachet et signature obligatoires)

**Le Président du Conseil Exécutif de
Corse**

Gilles SIMEONI

Annexe 1

INDICATEURS D'EVALUATION

Structure financée : Association L'OPERATA.....
.....

Action conventionnée : Dispositif Intégré et Coordonné d'Accompagnement vers l'emploi (DICAPE)

Territoire : Bastia.....

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Nombre de personnes accueillies :
- Nombre de personnes orientées par Pôle emploi.....
- de leur propre initiative.....

Nombre de personnes entrées en parcours DICAPE.....

Nombre d'abandons en cours de parcours DICAPE.....

Nombre d'ateliers/prestations/modules réalisés.....

Nombre de bénéficiaires par atelier/prestation/module.....

Nombre d'ateliers mobilisés par bénéficiaire.....

Nombre de stage en entreprise.....

Nombre de stage en entreprise par bénéficiaire.....

Nombre de visites en entreprise.....

Nombre de mise en relation sur des offres d'emploi.....

Nombre d'entretiens d'embauche.....

Nombre de dossiers en cours de constitution.....

ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

Nombre de personnes suivies :

Placements en emploi :

- CDD < 6 mois.....

- CDD >= 6 mois.....

- CDI.....

- Création d'activité.....

- Nombre de bénéficiaires inscrits en formation à l'issue du parcours DICAPE à 1, 3 et 6 mois.....

- Nombre de bénéficiaires avec orientation validée en formation qualifiante à l'issue du parcours DICAPE.....

- Nombre de bénéficiaires avec entrée en formation qualifiante à 3 et 6 mois après la sortie de DICAPE.....

- Nombre de bénéficiaires entrés en pré-qualification.....

- contrat en alternance (à 6mois).....

Type de sorties

- Durable.....

- Dynamique.....

- Transitoire.....

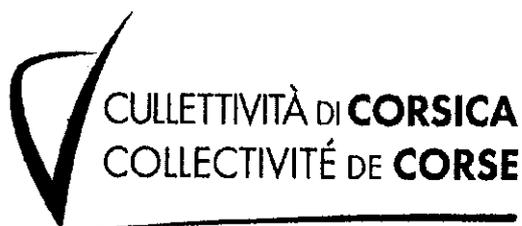
Annexe 2 : Budget Prévisionnel

ASSOCIATION L'OPERATA
BUDGET PREVISIONNEL DE L'ACTION DICAPE
2019

DEPENSES		RECETTES	
PRESTATIONS			
ASSOCIATION L'OPERATA		SUBVENTION	29 753 €
PSYCHOLOGUE CLINICIENNE		COLLECTIVITE DE	
Participation au diagnostic	1 770 €	CORSE	
2H30/Personne X 12 = 30 h			
Participation au Comité de suivi :	944 €		
8X2h = 16 H			
Animation de 10 Ateliers de 2h30	1 475 €		
(5 par groupe de 6 pers.) = 25 h			
Coût horaire : 59 €/H TTC			
MEDECIN DU TRAVAIL			
Diagnostic médical/ Validation	1 068 €		
projet 12 H			
Participation au Comité de suivi :	534 €		
3X2h=6h			
Coût horaire : 89€/H TTC			
ERGOTHERAPEUTE			
Evaluation fonctionnelle globale	1 062 €		
3 H (59€/h/H TTC) par personne			
sur la base de 6 interventions			
CIBC			
Participation	20 400 €		
diagnostic/construction et			
concrétisation du projet			
professionnel/accompagnement			
vers l'emploi et la formation			
GESTION ADMINISTRATIVE ET	800 €		
COMPTABLE			
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	400 €		
FRAIS DE DEPLACEMENT	1300 €		
TOTAL GENERAL	29 753 €		29 753 €

Guy Paucay
Président

ASSOCIATION L'OPERATA
Résidence San Petru - Route Royale
20600 - BASTIA
☎ 06 27 21 62 51
SIRET : 823 621 131 000 15 - NAF : 8899B



SDUOSMS

DEMANDE DE SUBVENTION
2019

A adresser à :

Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse
Palazzu di a Cullettività di Corsica
Corsu Napoleone
BP 414 – 20183
Aiacciu cedex

CONTACT : Direction de l'Insertion et du Logement
Service de l'Insertion Sociale
☎ : 04.95.55.00.97
Mail : pfantini@haute-corse.fr

FICHE RECAPITULATIVE DU PROJET

PORTEUR DU PROJET : ASSOCIATION L'OPERATA

ADRESSE : Résidence San Petru Route Royale 20600 Bastia

Téléphone : 06 27 21 52 51

Mail : associationloperata@gmail.com

NOM DU REFERENT : Guy Pancrazi, Président

Votre structure dispose-t-elle d'agrément(s) administratifs(s) ?

oui

non

Si oui précisez le(s)quel(s) :

Type d'agrément :

attribué par :

en date du :

Votre structure est-elle reconnue d'utilité publique ?

oui

non

Votre structure dispose-t-elle d'un Commissaire aux comptes ?

oui

non

Adhérez-vous à un réseau ?

oui

non

Si oui lequel ou lesquels ?

DESIGNATION DU PROJET : Financement de prestations complémentaires dans le cadre d'une action expérimentale : Dispositif Intégré et Coordonné d'Accompagnement vers l'emploi (DICAPE)

DESCRIPTIF DU PROJET :

1- CONTEXTE, DEMARCHE ET PRINCIPES

Ce projet s'inscrit dans un contexte régional, national et européen et repose sur une démarche originale et des principes conjugués qui lui donnent son caractère expérimental.

Le contexte régional :

Le Rapport du Président du Conseil Exécutif de la Collectivité de Corse sur la Stratégie de lutte contre la précarité et la pauvreté, approuvé par l'Assemblée de Corse en septembre 2016.

« La situation actuelle est marquée par les problématiques suivantes :

1/ L'absence d'une approche intégrée et globale de la précarité et de la pauvreté :

L'attente d'un réel pilotage politique coordonné est très forte afin de ne pas se limiter au curatif, mieux prévenir et anticiper, et s'adapter aux réalités locales et à une précarité protéiforme dont les différents effets se cumulent et se potentialisent.

2/ L'éclatement des politiques et des compétences nuit à l'opérationnalité et à l'efficacité des actions et alimente les cloisonnements :

- Le manque de coordination des acteurs et de structuration de l'action ;
- La méconnaissance des acteurs entre eux limite leur efficacité collective.

3/ Une précarité en partie invisible, un renoncement élevé :

- Un système de repérage et d'accompagnement devenu inadapté
- Les outils, méthodes, dispositifs ne sont plus adaptés aux besoins des précaires : aides « rustines » ; complexité d'accès aux droits pour les plus fragiles ; souffrance produite par des dispositifs et des acteurs censés aider ; éloignement des permanences dont les effets sont amplifiés par les difficultés de mobilité. »

Le contexte national :

La nouvelle Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté présentée en septembre 2018, particulièrement sur l'engagement n°5 visant à « Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi »

Cet engagement est fondé sur un postulat : « La sortie durable de la pauvreté repose sur l'autonomie par le travail »

Il porte « une ambition inédite d'accompagnement pour tous les allocataires des minima sociaux, trop souvent livrés à eux-mêmes »

Il repose sur une méthode : « Demain, l'insertion professionnelle et la résolution des problèmes du quotidien se feront de manière simultanée, dans le cadre d'un accompagnement global qui mettra en œuvre le triptyque « ressources – accompagnement – emploi »

Le contexte européen :

Les orientations 2018-2020 du Programme Opérationnel National (PON) du Fonds Social Européen qui permettent de bien identifier les conditions indispensables à réunir pour soutenir les projets, à savoir :

- l'association d'expertises pluridisciplinaires pour la construction et la mise en œuvre des parcours
- la sécurisation des étapes du parcours
- la participation des personnes bénéficiaires à la définition, la mise en œuvre et l'évaluation des parcours, notamment dans le cadre d'expérimentations
- le caractère innovant des réponses apportées

Ce contexte a inspiré et renforcé la démarche d'un groupe de travail pluridisciplinaire qui a été créé en février 2018. Il est animé par le Docteur François Pernin, président de la Coordination interassociative de lutte contre l'exclusion (C.L.E), Christian Calvot et Alain Sorba, en utilisant la méthodologie d'approche systémique dite KCP.

Ce groupe est composé d'acteurs expérimentés dans le domaine de l'accompagnement et la formation des personnes éloignées de l'emploi :

- Manageurs de Formation et de formateurs de l' AFPA
- Médecin psychiatre
- La Directrice de l'association Opra
- La représentante de l'association ALIS
- Un éducateur du Service social de la Mairie de Bastia (QPV)
- Le président de l'association L'Operata
- Le responsable du CIBC
-

Suite à plusieurs réunions, ce groupe a procédé à l'analyse systémique, avec les formateurs Afpa de Bastia/Borgo, des difficultés rencontrées par les personnes ayant bénéficié d'une action insertionnelle type Agir en Corse, et a aussi mis en évidence la complexité de la prise en charge de ce public qui réside dans :

- L'identification de tous les facteurs qui influencent de manière individualisée le processus de retour à l'emploi (facteurs personnels, sociaux, environnementaux et habitudes de vie) ;
- Le nombre et la diversité des acteurs qui interviennent en « silo » aux différentes phases du processus d'insertion socioprofessionnelle (Bilan, suivi, formation,...), et donc sans coordination réelle entre eux
- la nécessité d'un parcours d'insertion long, plus adapté à leur distance à l'emploi pour permettre l'acquisition des compétences nouvelles, se confronter au monde de l'entreprise ;
- Le degré de participation de la personne au processus ;
- La définition d'un plan d'intervention individualisé cohérent et des réponses adaptées aux besoins reposant sur un diagnostic global.

Il a ensuite défini des principes conjugués qui sont les fondements de l'expérimentation, Une action collaborative innovante dans le cadre d'une approche globale, partenariale et complémentaire s'appuie donc sur :

- L'opportunité de la création de la Collectivité de Corse qui permet une gouvernance fondée sur la transversalité des politiques de formation, d'insertion et de logement,
- Un pilotage opérationnel rapproché,
- L'accès à la formation pré-qualifiante et qualifiante en direction de ce public bénéficiaire du RSA
- La coopération pluridisciplinaire visant la création d'outils partagés de production et d'échanges de l'information, la validation d'une méthode d'accompagnement et de pilotage de parcours,
- La sécurisation du parcours grâce à un processus intégré et coordonné avec la mobilisation d'une combinatoire de ressources, de dispositifs, d'expertises et de plateaux techniques couvrant l'ensemble des problématiques à résoudre et des compétences sociales et professionnelles et connaissances à acquérir pour favoriser l'accès vers et dans l'emploi,
- Un statut de stagiaire de la Formation Professionnelle dérogatoire au droit commun permettant une durée de prise en charge plus adaptée aux caractéristiques des personnes très éloignées de l'emploi,
- Une offre de services plus lisible pour les prescripteurs et les bénéficiaires et qui simplifie l'accès des personnes à un accompagnement multimodal coordonné,
- Le respect des dynamiques de territoire

En synthèse, les fondements de ce projet expérimental sont :

La transversalité, la coordination, la mutualisation, la pluridisciplinarité, la sécurisation, le décloisonnement, la dérogation.

2- DESCRIPTION OPERATIONNELLE DU PROJET

2.1. PRESENTATION ET RÔLE DES DIFFERENTS ACTEURS

La mobilisation de deux grands types d'offre de services sur ce projet:

- L'offre de services interne à l'AFPA
 - L'offre de prestations portée par des associations telles que L'OPERATA, le CIBC, ALIS et OPRA
- Est déjà la démonstration de l'engagement de ces acteurs et de la faisabilité opérationnelle du projet, par la mobilisation conjointe d'expertises qui couvrent toutes les problématiques autour de l'accompagnement socio-professionnel et la formation de ce public en situation de précarité.

2.1.1 - OFFRE DE SERVICES AFPA

En dehors de ses plateaux techniques visant la qualification sur différents métiers, L'AFPA a développé depuis plusieurs années des actions insertionnelles (Offre AGIR en Corse) et des outils /prestations qui s'enrichissent chaque jour autour de l'acquisition des compétences, de l'accompagnement et de suivi dans l'entreprise nécessaires à la validation d'un projet de retour à l'emploi au profit des demandeurs d'emploi et particulièrement ceux qui en sont le plus éloignés.

Cependant, le public en situation de précarité dont les caractéristiques ont été rappelées antérieurement, nécessite une offre plus adaptée au regard notamment de la durée de l'action. Par conséquent, l'AFPA propose une Offre Agir en Corse étendue, à titre dérogatoire, à 1050h, (10 mois suite à réunion avec François-Dominique de mars à décembre à valider) c'est à dire un statut de stagiaire de la Formation Professionnelle sur une durée suffisante pour atteindre les objectifs de retour à l'emploi et la restauration de l'autonomie.

Elle possède donc une partie de l'ingénierie indispensable à la réalisation du projet.

- Elle met ainsi à disposition du projet un **Conseiller Insertion professionnelle** dont les missions qui seront partagés par un Superviseur en charge plus particulièrement de la mise en œuvre de l'ingénierie, :
 - Une mission de coordination et de pilote de parcours utilisant les techniques et les méthodes du pilote du projet individuel tout en étant en posture d'accompagnement de la personne qui reste en maîtrise de son parcours. Il est le garant de l'avancement du projet de parcours, de la mobilisation et de la coordination des intervenants et ressources nécessaires (opérateurs, prestations, aides financières, dispositifs, etc.). Il est en charge de renforcer le travail collaboratif au sein de l'équipe pluridisciplinaire.
 - Une mission de pédagogue qui va permettre à la personne de s'approprier les éléments constitutifs de sa transition, l'aider dans ses choix en veillant à développer son niveau d'autonomie. Il aide la personne dans l'organisation de son projet de parcours, à évaluer ses résultats, dans ses prises de décision. Il doit aussi susciter et maintenir l'adhésion du public accompagné. Il veille à créer une dynamique de groupe entre les participants, notamment par la mise en place de temps collectifs.
 - une mission d'information auprès des bénéficiaires dès la phase d'accueil (présentation des objectifs et du contenu de l'action) mais aussi à chaque étape et à la demande des personnes sur les dispositifs d'aide ou les actions de formation facilitant l'acquisition de compétences professionnelles et sociales nécessaires à la concrétisation de leur projet ou la résolution du problème posé
 - Une mission de participation au diagnostic partagé, à la définition des objectifs et au plan d'action personnalisé avec l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire dans le cadre des comités de suivi. Il devra particulièrement assurer le pré- diagnostic sur l'existence éventuelle d'une problématique logement. De même, il prendra en charge, en lien avec les travailleurs sociaux référents, l'accompagnement dans les démarches visant l'enregistrement en ligne, la demande de logement réservé.
 - Une mission de formalisation du suivi administratif en lien avec l'assistante technique afin de fournir aux financeurs les documents et les données liés à la réalisation de l'action auprès des bénéficiaires (contrats d'engagement signés, diagnostics, plans d'action, entretiens individuels, feuilles d'émargement, fiches visite

entreprise, offres d'emploi, fiches de stage en entreprise, fiches de prescription, fiches de positionnement sur des offres d'emploi,...)

- Une mission de suivi individuel régulier et d'intervention pour résoudre des problèmes à la demande de la personne. Dans ce cadre, Il mobilise autant que de besoin les partenaires et les dispositifs et aides externes pour optimiser la réponse apportée aux personnes.

- Une mission de Développement de la Relation entreprise et de mobilisation des réseaux existants pour la recherche de stages de découverte ou de consolidation de projet métier, la prospection active et ciblée d'offres d'emploi, d'appui conseil aux employeurs, de suivi et d'accompagnement sur les postes de travail, de valorisation des compétences et qualités professionnelles transférables acquises par les bénéficiaires durant leur parcours d'insertion, de renforcer les liens avec les SIA, d'assurer l'accompagnement dans l'emploi,

- Une mission de secrétariat et de synthèse des travaux du Comité de suivi

- Une mission de collecte et de saisie d'informations et de documents sur une base de données centrale sécurisée permettant la génération de bilans et de tableaux de bord, le suivi des indicateurs quantitatifs et qualitatifs et la génération de documents types ou spécifiques

- Une mission de secrétariat auprès du comité de Pilotage

- Une mission d'interlocuteur auprès des conseillers référents Pôle emploi afin de les informer du déroulement des parcours ou pour mobiliser des prestations spécifiques comme la Plateforme Mobilité

• **deux formateurs** dont les missions sont d'animer les ateliers suivants:

- ORME 14 heures découpées en 2 jours ou 4 demi-journées. Groupe de 6.

Au travers d'exercices ludiques et participatifs, les participants sont amenés à mieux comprendre les mécanismes de la mémoire, prendre conscience de leurs ressources et de leurs capacités à se concentrer et à gagner en performance.

- IODA une demi-journée toutes les semaines, groupe de 6 ou de 12.

C'est un dispositif d'accompagnement qui s'adresse à tout public pour faciliter les apprentissages et se préparer aux nouvelles situations professionnelles.

- QSA, questionnaire des styles d'apprentissage, ½ heure en groupe de 12 et rendez-vous individuel de 20 minutes.

- Copilote 7, une demi-journée groupe de 6 avec deux formateurs.

Dans un contexte d'animation des acteurs territoriaux, il permet l'analyse dynamique de l'emploi sectoriel, d'appréhender les mutations économiques locales et en presumer l'impact sur l'emploi sectoriel, une cartographie des emplois-métiers et des compétences ainsi que des mobilités sectorielles et professionnelle, d'identifier et qualifier les emplois-métiers et les compétences existants et demandés afin de faciliter l'ajustement des compétences aux caractéristiques des emplois.

- Evolution 21, une demi-journée, en groupe de 6 avec deux formateurs.

Ce logiciel permet d'identifier et gérer les mobilités professionnelles.

C'est un service d'accompagnement des transitions professionnelles.

Il répond aux questions « quel est mon profil de compétences ? » et « quels sont les emplois qui me sont accessibles, directement ou au travers une formation ? ».

- Plateforme 1001 lettres,

Permet d'introduire le fonctionnement d'une plateforme de formation à distance tout en se formant sur les compétences des différents domaines de Cléa. Cette plateforme est très utile pour les personnes découvrant ce moyen d'apprentissage et est une étape indispensable pour bien aborder la plateforme Métis.

- Plateforme Métis Cléa, 450h au maximum.

Permet le suivi et l'accompagnement à distance et en présentiel pour la formation Cléa.

- Plateforme Elmg, deux fois 7 heures.

Est utilisée pour les évaluations Cléa

- Formation Word, Excel, Outlook, Powerpoint, Accès. La durée dépend du positionnement de la personne. 5 à 6 semaines à raison de deux demi-journées par semaine pour Word et Excel dans la majorité des cas.

- Remise à niveau selon les besoins de la personne accompagnée, mise à disposition de livrets de formation en mathématiques et en français avec un suivi régulier par un formateur et avec des périodes de regroupement en centre.

- Atelier Cv et lettres de motivation, 4 heures en groupe de 6.

- Appui à l'utilisation d'outils numériques

L'AFPA met à disposition de l'action les moyens matériels suivants :

Les locaux de l'agence AFPA de Bastia se situent au 10 bis avenue Emile Sari 20200 Bastia.

Ils se situent en rez-de-chaussée et sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite.

Toutes les salles et les bureaux sont équipés de climatisation réversible.

Nous aurons à disposition de l'accompagnement DICAPE :

Pour la formation :

- Une salle de cours de 15 places. Elle est équipée d'un tableau blanc, d'un rétroprojecteur, d'un paperboard.
- Une salle informatique équipée de 13 postes et disponibles après réservation.
- Une salle informatique en accès libre avec 6 postes informatiques.
- Une petite salle de cours de 6 à 8 places.

Pour le suivi :

- Le bureau de Mme PERETTI
- Le bureau de Mr MARIANI
- Un bureau de passage

Pour les stagiaires :

- Un distributeur de boisson chaude.
- Un distributeur d'eau gazeuse et d'eau plate, fraîche, tempérée ou chaude.
- Un distributeur de gâteaux et friandises.
- Quatre toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite.

2.1.2. L'OFFRE DE SERVICES DU CIBC

Le Centre Insulaire de Bilans de compétences (CIBC Corse) est spécialisé dans l'accompagnement des hommes, des collectivités ainsi que des entreprises. Le CIBC est né en juillet 2013 et est spécialisé dans les missions de :

- Gestion et accompagnement des trajectoires professionnelles
- Accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience

- Diagnostic des risques Psychosociaux
- Conception et animation de formation en ressources humaines

Eu égard à la particularité et spécificité du public cible ainsi que par l'articulation avec l'équipe pluridisciplinaire (constitué par les différents plateaux techniques), le CIBC propose un accompagnement séquencé en trois temps à savoir:

- Elaboration à réception d'une fiche de prescription d'un diagnostic personnalisé
- Construction et validation d'un projet professionnel
- Accompagnement vers l'emploi et/ou la formation

2.1.3. L'OFFRE DE SERVICES DE L'ASSOCIATION L'OPERATA

L'association L'OPERATA a été créée en 2016. Elle est spécialisée dans l'évaluation des situations de handicap et dans la formulation de préconisations visant à valider un projet professionnel ou encore à proposer des solutions de compensation technique ou organisationnelle. Elle porte sur la Corse les Prestations d'Accompagnement spécifique Agefiph sur les handicap Moteur, Visuel, les troubles DYS (dysorthographe, dyspraxie, dyscalculie,...) et le Handicap Mental.

Dans le cadre du projet, elle mobilise les personnes ressources suivantes : Médecin du travail, Psychologue clinicienne, Ergothérapeute; elles ont l'expérience en matière d'appui aux personnes en recherche d'emploi, notamment celles en situation de handicap sur les questions d'évaluation, de construction et de validation de projet professionnel, de remobilisation. Elles ont aussi la connaissance de l'entreprise et des métiers pour apporter la plus-value indispensable à ce projet.

2.1.4. L'OFFRE DE SERVICES DE L'ASSOCIATION OPRA

La Plateforme Mobilité de l'association Opra, conventionnée par la Collectivité de Corse, pourra être mobilisée par le biais des conseillers prescripteurs de Pôle emploi. Elle permettra d'assurer des bilans mobilité, un service de location solidaire de voiture, scooter et vélos, un accompagnement au montage des dossiers de micro crédit personnel pour le financement de moyens de transport (séparations, acquisitions...). Son offre de services est particulièrement adaptée aux besoins de ce public.

2.2 - METHODOLOGIE

La durée de l'action est de 1050h/bénéficiaire dans le cadre d'un stage de Formation Professionnelle AFPA. Le prescripteur est Pôle emploi.

Les 12 stagiaires seront divisés en 2 groupes de 6 personnes avec une entrée décalée d'une semaine afin d'assurer une prise en charge optimale et une organisation performante.

Afin de favoriser l'individualisation de la prestation et de tenir compte de la particularité du public visé, les différents opérateurs mobilisés proposent un accompagnement innovant qui se décline comme suit:

- La nature de l'accompagnement -notamment au niveau des outils et méthodes- est définie par rapport au niveau de capacité de réalisation et les attentes/besoins du bénéficiaire.
- Notre démarche propose de passer d'une logique linéaire, séquentielle et chronologique à une logique itérative et interactive mieux adaptée aux besoins, au rythme et au projet de la personne

A/ PRE-DIAGNOSTIC

DUREE:

1 semaine avec un démarrage le jeudi afin de laisser le temps de la réflexion sur le niveau d'engagement demandé

OBJECTIFS

- S'assurer que l'orientation est adaptée aux besoins de la personne
- Définir si la personne est bien éligible au dispositif
- Permettre de mieux sécuriser le parcours
- Vérifier si il existe une demande précise
- Effectuer un recueil d'informations relatif à la situation personnelle et professionnelle, à l'existence d'éléments facilitateurs et d'obstacles identifiables
- Présenter les objectifs, du contenu et du déroulement du parcours à la personne
- Vérifier la compréhension et le niveau d'engagement de la personne
- Définir le plan d'intervention avec la fixation d'un objectif général et la hiérarchisation de sous-objectifs notamment de la phase Elaboration du diagnostic personnalisé
- Mettre en place avec la personne le Contrat d'engagement réciproque
- Ré-orienter vers un autre dispositif

CONTENU/PROCESS/DUREE

- Reception de la prescription : modalités : le Conseiller-prescripteur Pôle emploi remplit une fiche qu'il transmet au coordinateur + réunion avec le coordinateur
- Entretien avec la personne :
 - sous-module premier entretien avec le CIP coordinateur. Diagnostic socio-professionnel. Présentation des objectifs, du contenu et du déroulement du parcours. Il s'agit de vérifier la compréhension et l'engagement du bénéficiaire dans la démarche. L'obtention de l'accord de la personne est préalable à l'intégration au dispositif.
 - sous-module premier entretien psychosocial avec la psychologue clinicienne
- Renseignement de la base
- Analyse des données recueillies par les 3 intervenants
- Rédaction de la fiche de restitution et entretien de restitution avec la personne
- Transmission de la fiche de restitution et entretien avec le(s) prescripteur (s)
- Rédaction du plan d'intervention avec la définition d'un objectif général, de sous-objectifs, la mobilisation des modules adaptés, les modalités de rétrocontrôle, de remédiation, de retour d'expériences de stages en entreprise
- Signature du Contrat d'engagement réciproque

RESSOURCES

CIP Coordinateur
Psychologue clinicienne

METHODES ET OUTILS

Entretiens individuels
Guide de diagnostic/Questionnaire socio-professionnel
Fiche de synthèse des éléments de pré- diagnostic,
Fiche de prescription
Planning de l'action
Plan d'intervention personnalisé
Contrat d'Engagement Réciproque
Outil d'échanges de données centralisé et partagé
Plaquette de présentation

METHODE DE CONTROLE

Base de données centrale sécurisée

B/ APPROFONDISSEMENT DU DIAGNOSTIC PERSONNALISE

DUREE

6 semaines (entretiens individuels, ateliers collectifs, auto-guidé, stages en entreprise)

OBJECTIFS

- Analyser le parcours socioprofessionnel du bénéficiaire
 - Réaliser l'inventaire exhaustif des atouts (potentiels, capacités, profil) et évaluer les obstacles et les facilitateurs environnementaux à intégrer dans les stratégies de retour à l'emploi
 - Identifier le potentiel de la personne et les difficultés éventuelles qu'elle devra compenser notamment l'aptitude médicale à occuper certains postes de travail
 - Diagnostiquer et identifier les attentes et les problématiques du bénéficiaire
 - Evaluer les savoirs de base, ses compétences et ses capacités
 - Rendre la personne actrice de sa démarche en vérifiant son niveau d'engagement
 - Identifier le projet du bénéficiaire et/ou les pistes envisagées
 - Définir et valider des hypothèses d'orientation ainsi que des vecteurs de mises en œuvre envisageables
 - Identifier des leviers d'action et des stratégies individuelles qui pourront être mobilisés par la personne
 - Mobiliser les sous-modules adaptés
 - Adapter la méthodologie et les outils utilisés en fonction des besoins et du niveau d'autonomie de la personne
-
- Effectuer en tant que de besoins, un (ou des) feed-back intermédiaire(s) et remédiation avec l'équipe pluridisciplinaire
 - Informer les personnes des résultats et confronter ces derniers avec leurs souhaits et la réalité qu'ils vivent (confirmation, infirmation, expression des priorités personnelles)
 - Elaborer le Plan d'intervention

CONTENU/RESSOURCES/PROCESS

Suite au pré-diagnostic, le Conseiller d'Insertion Professionnelle met en oeuvre le Plan d'intervention en orientant les personnes vers les modules dits "systématiques" et si nécessaire vers les modules optionnels en fonction des objectifs et sous-objectifs figurant sur le Plan d'intervention. Une fiche de prescription est envoyée aux opérateurs concernés.

MODULES SYSTEMATIQUES	RESSOURCES
MODULE BILAN DE COMPETENCES	PSYCHOLOGUE/FORMATEURS CIBC
MODULE DIAGNOSTIC PSYCHO-SOCIAL	PSYCHOLOGUE CLINICIENNE /CIP
POSITIONNEMENT CLEA	FORMATEUR AFPA
POSITIONNEMENT NUMERIQUE	FORMATEUR AFPA
MODULES OPTIONNELS	RESSOURCES
DIAGNOSTIC MOBILITE	ASSOCIATION OPRA
DIAGNOSTIC /VALIDATION MEDICALE PROJET	MEDECIN DU TRAVAIL
POSITIONNEMENT ILLETTRISME	FORMATEUR AFPA
POSITIONNEMENT FLE	FORMATEUR AFPA
EVALUATION FONCTIONNELLE GLOBALE	ERGOTHERAPEUTE
DIAGNOSTIC LOGEMENT	TRAVAILLEUR SOCIAL EN LIEN AVEC LE CIP

Les opérateurs renvoient le bilan de leur intervention au CIP. Celui-ci les saisit dans la base de données. Il est en charge d'en faire une synthèse. Chaque partenaire a accès à l'ensemble des bilans et préconisations. Le CIP convoque le comité de suivi pour procéder à l'analyse des données recueillies suite aux entretiens, ateliers collectifs et stages, vérifier l'atteinte des objectifs et réactualiser si nécessaire le Plan d'intervention Personnalisé.

METHODES ET OUTILS

- **METHODES**

- Entretiens individuels semi-directifs d'explicitation (Vermersch) et centrés sur la personne (Rogers), questionnaires, passation de tests,...
- Tests de personnalité ou d'humeur
- Supports d'autoréflexion, d'autodiagnostic

- **OUTILS**

Planning de l'action

Document pré-structuré d'analyse de la situation et de la demande

Évaluation des savoirs de base / tests psychotechniques (Ateliers de Raisonnement Logique)

Plan d'intervention personnalisé

Fiche de liaison

Fiches de synthèse des bilans

Comité de suivi et fiche de synthèse générale

METHODE DE CONTROLE

Base de données centrale sécurisée

Comité de suivi

Dossier stagiaire

C- CONSTRUCTION/CONCRETISATION D'UN PROJET PROFESSIONNEL

DUREE

12 à 14 semaines (entretiens individuels, ateliers collectifs, auto-guidé, stages en entreprise)

OBJECTIFS

- Construire un projet professionnel.
- Acquérir des connaissances et des compétences sociales et professionnelles,
- Remobiliser et développer la confiance en soi,
- Adapter la méthodologie et les outils utilisés en fonction des besoins et du niveau d'autonomie de la personne
- Rendre la personne actrice de sa démarche en vérifiant son niveau d'engagement
- Réaliser le CV et lettre de motivation des bénéficiaires en fonction des projets
- Sensibiliser et préparer aux entretiens d'embauche, voire de sélection d'entrée en formation
- Préparer aux techniques et stratégies de recherche d'emploi (démarche proactive)
- Exploiter et développer les réseaux d'employeurs dans le cadre de la recherche d'un stage/emploi
- Préparer la période de stage en entreprise
- Valider la ou les périodes de stage en entreprise (identifier un tuteur en entreprise)
- Effectuer en tant que de besoins, un (ou des) feed-back intermédiaire(s) avec l'équipe pluridisciplinaire et remédiation hebdomadaire

- Valider et définir avec le bénéficiaire au minimum une piste professionnelle réaliste et réalisable pouvant nécessiter le cas échéant d'investir dans un parcours de formation
- Coproduire (bénéficiaire / référent prestataire) un plan d'action précisant les étapes de concrétisation attendues au(x) piste(s) confirmée(s) : projet, objectifs, échéances, recommandations et points de vigilance
- Valider le projet professionnel (accès direct à l'emploi ou formation qualifiante ou création d'entreprise) en lien avec le médecin du travail

CONTENU

- Entretiens individuels, ateliers collectifs, stages en entreprise, rencontres avec les professionnels, enquêtes métiers
- Elaboration et réalisation d'un projet collectif par les personnes
- Elaboration d'un planning des rencontres ainsi que mise en œuvre du plan individualisé et transmission aux membres de l'équipe pluridisciplinaire
- Identification des différentes composantes attendues à la connaissance de soi à travers un atelier : valeurs, intérêts professionnels, souhaits, contraintes, priorités personnelles et motivations, atelier Présentation (association La cravate)
- Réalisation des étapes du processus d'acquisition des compétences et vérification
- Mise en perspective de la représentation que chacun des bénéficiaires se fait du métier visé par rapport aux réalités inhérentes du métier visé
- Confrontation du projet à la réalité du marché du travail ou des besoins des entreprises
- Repérage des représentations de l'entreprise et des métiers, comprendre leurs incidences sur ses propres conduites et diversifier les représentations des bénéficiaires dans la dynamique du choix professionnel
- Analyse des écarts /adéquations entre le métier visé et les compétences détenues ainsi que les centres d'intérêts et motivations auxquels aspirent le bénéficiaire
- Analyse du marché du travail (ouvert et caché)
- Analyse de l'ensemble des ressources et obstacles personnels
- Mesure de l'adéquation ou de l'écart entre les ressources et obstacles personnels et les exigences des référentiels métiers
- Analyse des leviers et des freins liés à la situation du bénéficiaire et apport de solutions
- Identification des ressources et les obstacles d'ordre motivationnel intervenant dans la dynamique du choix professionnel
- Présentation des offres de formation qualifiantes et visites de plateaux techniques et d'Organismes de formation
- Préparation aux pré-requis pour faciliter l'intégration à des formations qualifiantes

PROCESS

Renseignement de la base par le CIP

Convocation du comité de suivi

Analyse des données recueillies suite aux entretiens, ateliers collectifs et stages

Réactualisation du Plan d'intervention

Rédaction de la fiche de synthèse par le CIP et restitution au bénéficiaire

RESSOURCES

- Psychologue du travail et formateurs du CIBC
- Psychologue clinicienne
- Formateurs et prestations AFPA
- CIP coordinateur
- Médecin du travail
- Ergothérapeute

METHODES ET OUTILS

METHODES CIBC

- Entretiens individuels semi-directifs d'explicitation (Vermersch) et centrés sur la personne (Rogers)
- Ateliers collectifs La démarche pédagogique utilisée sera la méthode d'orientation et d'insertion ADVP: Activation du Développement Vocationnel et Personnel (Pelletier, Bujold, Noisieux)
- Supports d'autoréflexion, d'autodiagnostic
- Travaux en sous-groupe avec restitution
- Recherche d'information "tutorée"

OUTILS CIBC

- Planning de l'action
- Plaquette de présentation
- Matrice S.W.O.T (forces, faiblesses, opportunités, menaces)
- Échelle de Locus de Contrôle (ROTTER)
- Inventaire d'intérêts professionnels de Rothwell-Miller
- Inventaire d'intérêts professionnels HEXA 3D
- Inventaire typologique de personnalité GOLDEN
- Mind Mapping(Carte Heuristique)
- Portfolio de compétences
- Evaluation des savoirs de base / Tests psychotechniques
- Test de personnalité de Gordon
- Questionnaire de valeurs et représentations
- Pyramide des besoins (MASLOW)
- Quiz marché du travail
- Données socio-économiques (BMO, INSEE, CORSE ECONOMIE...)
- Questionnaires d'activités (Chauvet)
- Consultation de fiches métier : Pass avenir (mise à jour annuelle). Onisep, ROME, Fiche métiers CIDJ
- Planches et modèles de CV et lettres de motivation
- Questions types entretien d'embauche / simulateur d'entretien d'embauche
- Simulateur d'entretien (Serious Game APEC, Météo Job)

Outils AFPA (cf description détaillée au 2.1.1)

METHODES psychologue clinicienne

Dans le cadre de l'Atelier confiance et motivation: questionnaire de motivation à la réussite, échanges de groupes semi-dirigés, techniques d'affirmation de soi, coaching sur l'organisation, le développement de la confiance en soi, de l'efficacité personnelle, gestion du stress

Autres Outils

Planning de l'action

Plan d'intervention personnalisé

Fiche de liaison

Fiches de synthèse des actions engagées

METHODE DE CONTROLE

- Base de données partagée
- Comité de suivi
- Dossier stagiaire

D - ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI OU LA FORMATION

DUREE

14 à 16 semaines

OBJECTIFS

- Construire et valider avec le bénéficiaire et en collaboration étroite avec l'équipe pluridisciplinaire la feuille de route
- Accompagner et appuyer la personne tout au long de ses démarches (prise de rendez-vous téléphoniques, physiques, inscription formation)
- Traçabiliser l'ensemble des actions réalisées et à effectuer par la personne
- Favoriser la mise en œuvre du projet d'insertion professionnelle /de formation du bénéficiaire

CONTENU

- Acquisition des techniques de négociation afin de valoriser sa candidature auprès d'employeurs dans le cadre d'une recherche d'emploi mais également d'organismes de formation en vue d'intégrer un parcours de formation
- Point au cours des entretiens sur les démarches effectuées, les objectifs atteints, les objectifs qui restent à atteindre et les difficultés éventuelles rencontrées
- Entraînement à l'argumentation orale, téléphonique et physique (se préparer aux objections éventuelles)
- Réajustement si besoin du phasage chronologique et des actions à mettre en œuvre
- Travail sur l'image et la confiance en soi
- Mobilisation le cas échéant des réseaux de l'ensemble des partenaires (opérateurs économiques et professionnels de l'insertion/formation, partenaires institutionnels et associatifs)
- Réalisation en tant que de besoin, d'un (ou des) feed-back intermédiaire(s) avec l'équipe pluridisciplinaire et remédiation hebdomadaire

METHODES ET OUTILS UTILISES

Méthodes:

- Entretiens individuels semi-directifs d'explicitation (Vermersch) et centrés sur la personne (Rogers)
- Stages en entreprise
- Visite de plateaux de formation et immersion

Outils:

- Planning de l'action
- Guide démarches à effectuer en fonction du projet
- Prises de rendez-vous téléphonique et/ou physique
- Livrable «feuille de route»
- Fiche QQQCP (qui, quoi, ou, quand, comment, pourquoi) pour optimiser le phasage et les actions à conduire
- Fiches objectifs à atteindre selon la technique SMART (spécifique, mesurable, accessible, réaliste, temporelle)
- Fiche stage en entreprise

METHODE DE CONTROLE

- Base de données partagée
- Comité de suivi
- Dossier stagiaire

FIN DE L'ACTION

Questionnaire de satisfaction

Bilans partagés bénéficiaires – entreprises – intervenants des résultats des Plans d'intervention personnalisés

Bilans quantitatifs et qualitatifs de l'ensemble de l'action

Modélisation

PUBLIC VISE :

Nombre de bénéficiaires ou ayants-droit concernés par l'action : 12 bénéficiaires du RSA jusqu'à 35 ans sur le territoire de la Ville de Bastia

PERSONNEL ENCADRANT :

Nom	Prénom	Qualité	Fonction	Type de contrat
PICOT	Sylvain	Ergothérapeute	Coordinateur	

BENEVOLAT :

Nom	Prénom	Fonction
PANCRAZI	GUY	PRESIDENT ASSOCIATION L'OPERATA

DUREE DU PROJET :

1050 H sur 8 mois

PARTENAIRES TECHNIQUES ASSOCIES :

CIBC
AFFA CORSE
ASSOCIATION OPRA

EVALUATION

GOUVERNANCE ET PILOTAGE

Une réflexion a été menée par le groupe de travail autour de la définition du dispositif de gouvernance du projet et donc de la répartition des rôles et des responsabilités de chacun qui au final peut être établie à deux niveaux :

- Un niveau « stratégique » en charge de la définition des orientations/finalités, de l'évaluation et de la validation de l'expérimentation.
- Un niveau « opérationnel » en charge de la conduite et du suivi de l'expérimentation avec 2 instances : le comité de suivi et la coordination/supervision
-

INSTANCES/ACTEURS	RÔLE
COMITE DE PILOTAGE	Instance stratégique, le Copil discute et valide les grandes orientations de l'expérimentation et les différentes productions, process, outils/ressources mobilisés. Il est le garant de la bonne avancée de la démarche et de l'alignement de l'expérimentation avec les orientations des politiques d'insertion et de lutte contre la précarité mises en place par la Collectivité et des politiques publiques de l'emploi. Enfin, il est en charge de l'évaluation globale de l'expérimentation, c'est-à-dire de l'évaluation de sa pertinence réelle et de son efficacité en vue d'un éventuel déploiement sur d'autres territoires.
COMITE DE SUIVI	Instance opérationnelle, le Comité technique assure le bon déroulement de l'expérimentation à travers la revue périodique des moyens mobilisés, de leur bonne coordination, de l'avancement des parcours individuels. Il participe à la résolution des problèmes opérationnels pouvant être rencontrés lors de la définition ou de la mise en œuvre des

COORDINATION/SUPERVISION	parcours. Fonction de référent technique de l'expérimentation. Rôle d'interface entre les prescripteurs-référents et les membres du comité technique dans la gestion et la coordination des différentes prestations . Préparation et suivi des décisions prises dans le cadre du comité de pilotage ou du comité de suivi. Coordination de l'intervention des différents opérateurs et mobilisation des prestations utiles à l'atteinte des objectifs individuels. Mise en forme des Plans d'Intervention Individualisé et supervision de leur définition et de leur mise en œuvre. Réalisation des bilans individuels et bilans de l'action. Administration et saisie de la Base de données. Capitalisation et modélisation de l'expérimentation en lien avec le comité de pilotage et le comité de suivi
---------------------------------	---

RAPPEL DES OBJECTIFS:

La finalité de l'action est bien entendu centrée sur le retour à l'emploi car il est le principal moyen d'émancipation sociale.

Cependant, les indicateurs quantitatifs et qualitatifs proposés sont l'expression d'une volonté de rendre compte de la complexité des problématiques à résoudre vis à vis de personnes très éloignées de l'emploi et pour lesquelles des solutions ont été apportées.

De manière plus générale, l'évaluation de l'action doit porter sur les résultats auprès:

- Des bénéficiaires pour :
 - Améliorer leur employabilité en termes de capacités individuelles d'insertion (qualification, savoir-faire, adaptabilité, sociabilité, capacité d'agir en situation, confiance en soi,...)
 - Permettre une plus grande corrélation entre les aptitudes de la personne et les exigences de l'emploi
 - Assurer un taux d'insertion et de qualification de 80% pendant et à l'issue du parcours
 - Assurer la satisfaction des personnes
- Des prescripteurs pour :
 - Partager, favoriser une approche globale et pluridisciplinaire pour une meilleure intelligence collective de l'action de formation et d'accompagnement et un renforcement des moyens d'expertise et de possibilités d'apprentissage
- Des partenaires opérationnels pour:

S'assurer à travers une auto-évaluation des pratiques utilisées de l'efficience, de l'efficacité et de la qualité à la fois des liens de coopération existants entre ses membres et des outils de production, de capitalisation et d'échanges d'information mis en place

• Des employeurs :

-Modifier leur comportement vis-à-vis de l'intégration professionnelle de ce type de public par la définition concertée des besoins et des profils de poste et donc un meilleur rapprochement offre/demande concernant ce public

-Contribuer à accompagner l'entreprise à devenir un véritable lieu de formation et d'intégration avec une mise à disposition d'appuis expert, des visites et des échanges réguliers, le développement de la fonction de tuteur au sein de l'entreprise, la mobilisation d'aides adaptées aux besoins de l'entreprise (Collectivité de Corse, Pôle emploi, Etat)

INDICATEURS D'EVALUATION :

1- Indicateurs quantitatifs de réalisation.

- Nombre de personnes orientées par Pôle emploi ;
- Nombre de personnes entrées en parcours DICAPE ;
- Nombre d'abandons en cours de parcours DICAPE ;
- Nombre d'ateliers/prestations/modules réalisés ;
- Nombre de bénéficiaires par atelier/prestation/module ;
- Nombre d'ateliers mobilisés par bénéficiaire
- Nombre de stage en entreprise
- Nombre de stage en entreprise par bénéficiaire
- Nombre de visites en entreprise
- Nombre de mise en relation sur des offres d'emploi
- Nombre d'entretiens d'embauche

1.5.2 - Indicateurs de résultats.

- Nombre de sorties sur l'emploi: reprendre la distinction motifs de sortie (CDI, CDD => à 6 mois, CDD < à 6 mois, création d'entreprise) et types de sorties (durable, dynamique, transitoire)
- Nombre de bénéficiaires inscrits en formation à l'issue du parcours DICAPE à 1, 3 et 6 mois ;
- Nombre de bénéficiaires avec orientation validée en formation qualifiante à l'issue du parcours DICAPE ;
- Nombre de bénéficiaires avec entrée en formation qualifiante à 3 et 6 mois après la sortie de DICAPE ;
- Nombre de bénéficiaires entrés en pré-qualification;
- contrat en alternance (à 6mois) ;

1.5.3 - Indicateurs de performance.

- Taux de satisfaction des bénéficiaires (à partir d'un Questionnaire de satisfaction)
- Taux de déperdition entre le nombre de prescriptions et l'entrée en parcours DICAPE (valeur cible $\leq 10\%$) ;
- Taux d'abandons en cours de parcours (hors maladie, maternité et décès) (valeur cible $\leq 10\%$) ;
- Taux de sortie sur l'emploi;
- Taux d'accès à la formation qualifiante ;
- Taux d'accès à la formation pré-qualifiante
- Taux de maîtrise des sous-domaines CLEA

MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE :

29 053 €

Utilisation prévue de la subvention :

☛ Fonctionnement : Lequel :

Financement des prestations complémentaires de l'association L'Operata en co-traitance avec le CIBC.
L'autre source de financement du projet est assurée par la Collectivité de Corse avec le Programme d'activité de l'AFPA conventionné et subventionné.

NOMBRE D'HEURES D'INTERVENTION ET

COÛT pour 12

CHARGES PRESTATIONS	NOMBRE D'HEURES D'INTERVENTION ET COÛT HORAIRE UNITAIRE OU COÛT PAR BENEFICIAIRE	COÛT pour 12 PERSONNES
CIBC	Durée 250 h Coût par bénéficiaire : 1700 € X 12	20 400 €
ASSOCIATION L'OPERATA		
PSYCHOLOGUE CLINICIENNE	Participation au diagnostic 2H30/Personne X 12 = 30 h Participation au Comité de suivi : 8X2h = 16 H Animation de 10 Ateliers de 2h30 (5 par groupe de 6 pers.) = 25 h Coût horaire : 59 €/H TTC	1 770 € 944 € 1 475 €
MEDECIN DU TRAVAIL	SOUS-MODULE DIAGNOSTIC MEDICAL/VALIDATION PROJET 12 H Participation au Comité de suivi : 3X2h=6h Coût horaire : 89€/H TTC	1 068 € 534 €
ERGOTHERAPEUTE	Evaluation fonctionnelle globale 3 H (59€/h/H TTC) par personne sur la base de 6 interventions	1 062 €
GESTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE		800 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES		400 €
FRAIS DE DEPLACEMENT		1300 €
<u>TOTAL GENERAL</u>		29 753 €

☛ Investissements : Lesquels : Néant
(joindre devis de moins de trois mois)



SIGNATURE ET CACHET

Guy PANDRAZI
Président

ASSOCIATION L'OPERATA
Résidence San Petru - Route Royale
20600 - BASTIA
☎ 06 27 21 52 51
SIRET : 823 621 131 000 15 - NAF : 8899B

Accusé de réception

Objet	CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DE PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES AU DISPOSITIF INTEGRE ET COORDONNE D'ACCOMPAGNEMENT PLURIDISCIPLINAIRE VERS L'EMPLOI (DICAPE) REALISEES PAR L'ASSOCIATION L'OPERATA
Identifiant acte	02A-200076958-20190425-036647-CC
Identifiant interne	036647
Date de réception par la préfecture	7 mai 2019
Nombre d'annexes	0
Date de l'acte	25 avril 2019
Code nature de l'acte	4
Classification	7.5.2

[Fermer](#)